

Numéro de dossier : 1152363046

Unité administrative responsable	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	En vertu des dispositions de l'article 89.3 de la Charte de la Ville de Montréal, adopter un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue Des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot - site de l'îlot Wanklyn

De recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal:

1. D'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue Des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot - site de l'îlot Wanklyn;
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2015-05-29 09:25:09, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe -
Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des
arrondissements